

Motion CA

La loi de Programmation de la Recherche a été définitivement votée à l'Assemblée nationale le 17 novembre puis au Sénat le 20. Elle fait l'objet d'une opposition désormais quasi-unanime auprès des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celle-ci s'est matérialisée par une mobilisation sans précédent, qui dépasse les clivages politiques et se poursuit encore aujourd'hui, notamment par la demande adressée au Président de la République d'organiser une nouvelle délibération de la loi.

Cette loi, si elle est maintenue, aura de graves conséquences sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle conduit au démantèlement du statut des enseignants chercheur-es et des ITRF et à la précarisation du début de carrière avec notamment l'instauration de *tenure track* et de CDI de mission scientifique. Elle sanctuarise le principe de la recherche "par projets" incarné par l'ANR au détriment des crédits pérennes des laboratoires.

En plus de ces mesures, la dernière version de la loi prévoit la suppression de prérogatives du CNU. En remettant en cause le principe de qualification aux fonctions de professeur·e d'université et, à titre expérimental, de maître de conférences, le législateur généralisera les recrutements locaux, le favoritisme et les réseaux d'influence au détriment d'une qualification nationale et d'une mobilité des chercheur·e-s.

Enfin, il est créé un nouveau délit de "trouble à la tranquillité et d'atteinte au bon ordre des établissements", passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (quand il est commis en réunion). Cela constitue une nouvelle étape de la criminalisation de la contestation et cible directement les étudiant·e-s et les personnels dans leur capacité politique et démocratique.

Le Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté dénonce le passage en force d'une loi contraire aux principes du service public de l'enseignement supérieur et, plus généralement, à l'essence même de l'université comme espace de liberté, d'instruction et de débats.